



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nice, le 09 novembre 2009

Le Recteur de l'Académie de Nice

à

*Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement*

*Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO*

*S/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie,  
Directeurs des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes et du  
Var*

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat  
Direction des Ressources  
humaines

Division des Personnels  
Enseignants

Affaire suivie par  
Murielle BENACQUISTA  
Téléphone  
04 92 15 47 48  
Fax  
04 93 53 70 68  
Mél.  
dpe@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

***Objet : Candidatures des personnels enseignants du second degré,  
d'éducation et d'orientation à un poste à SAINT-PIERRE et  
MIQUELON – Rentrée 2010.***

***Réf : note de service n° 2009-156 du 28/10/2009 –  
BO spécial n°10 du 05 novembre 2009***

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions de la note de service ci-dessus référencée fixant les conditions et modalités de dépôt et d'instruction des candidatures à une affectation SAINT-PIERRE et MIQUELON pour la rentrée scolaire 2010.

Peuvent faire acte de candidature les personnels enseignants du second degré ainsi que les personnels d'éducation et d'orientation.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une Collectivité territoriale d'Outre Mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de **deux ans** hors de ces territoires.

Les candidats peuvent formuler des vœux portant sur un établissement, une commune, une zone de la collectivité territoriale toute entière.

***Aucune liste des postes vacants n'est publiée.***

Les candidatures devront être obligatoirement déposées par voie électronique sur le site SIAT du Ministère accessible à l'adresse suivante :

**[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)**

**rubrique « personnels, concours, carrières » puis « enseignants ».**



→ du jeudi 03 DECEMBRE au jeudi 17 DECEMBRE 2009

2 / 2

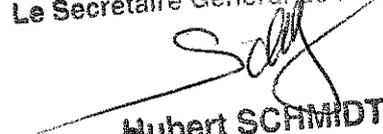
Un formulaire accessible dans cette rubrique permet de saisir directement la candidature et les vœux. Après édition, ce formulaire doit être signé par le candidat puis remis en un seul exemplaire au supérieur hiérarchique direct qui portera un avis sur la candidature de l'agent ainsi que sur sa manière de servir.

Les pièces justificatives à produire (particulièrement dans le cas d'une demande de rapprochement de conjoints) sont détaillées dans la note de service ministérielle précitée.

CALENDRIER	NATURE DES OPERATIONS
<b>Du 03 décembre 2009 au 17 décembre 2009</b>	Saisie des candidatures et des vœux par internet
<b>Lundi 04 janvier 2010</b>	Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès du supérieur hiérarchique ( <b>dossier en un seul exemplaire</b> signé par le candidat accompagnés des <b>pièces justificatives</b> )
<b>Mercredi 06 janvier 2010</b>	<b>Date limite de réception par le rectorat (DPE 1) des dossiers comportant l'avis notifié du supérieur hiérarchique direct ainsi que son appréciation sur la manière de servir du candidat.</b>
<b>Vendredi 15 janvier 2010</b>	Date limite de réception par le bureau DGRH B2-2 (section COM) du Ministère, des dossiers <u>acheminés par le rectorat.</u>

D'avance, je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations à l'ensemble des personnels de votre établissement.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie

  
Hubert SCHMIDT